



Paris, le 29 Mars 2017

Communiqué de presse

« RENAULTGATE » et « DIESELGATE » Scandale pour victimes sur le bord de la route Le CNAFAL se constitue partie civile

Les enquêtes et les informations judiciaires se succèdent contre certains constructeurs automobiles. Accusés de tromperie, VOLKSWAGEN et RENAULT auraient équipé leurs voitures de logiciels destinés à falsifier le niveau de pollution réellement émis.

Le constructeur français, RENAULT, pris les mains dans le moteur « diesel », après la retentissante affaire VOLKSWAGEN. Le 8 janvier 2017, une information judiciaire a été ouverte à Paris et confiée à trois juges d'instruction du pôle santé. L'ouverture de cette information fait donc suite aux conclusions de cette enquête de la DGCCRF qui accuse le constructeur français d'avoir implanté un logiciel dans le moteur visant à ne faire fonctionner les organes de dépollution de manière efficace que lors des tests d'homologation.

Ces scandales affectent gravement la protection du consommateur, la protection de l'environnement et la protection de la santé humaine.

Une tromperie confirmée par un rapport accablant de la DGCCRF pour presque 900 000 véhicules !

Ces faits heurtent l'intérêt individuel et collectif des consommateurs et frappent de plein fouet la collectivité toute entière en raison du grave préjudice environnemental. La réparation de ces différents préjudices dépendra de la justice et du politique. Dans le volet VOLKSWAGEN, aux Etats-Unis, la transaction entre le constructeur et les autorités américaines s'élève aux alentours de 19 milliards. En France, qu'advient-il?

Une tromperie gravement préjudiciable à l'environnement et à la santé de l'homme

Le CNAFAL, adhérent de France Nature Environnement a toujours fait la promotion d'un consumérisme social et environnemental. Depuis quelques années, son département contentieux a pris ses responsabilités devant les tribunaux pour contribuer à l'effectivité des droits des consommateurs. Aujourd'hui encore, et alors que les consommateurs sont les premières victimes, que ce soit en leur qualité d'acquéreur ou parce qu'ils respirent un air pollué, le CNAFAL s'est logiquement constitué partie civile contre ces constructeurs qui, si les faits sont avérés, ne peuvent rester impunis.

**Par cette action au service de l'intérêt général,
le CNAFAL revendique son rôle de rempart contre les dérives des professionnels.**

Jean-Marie Bonnemayre,
Président.

Patrick CHARRON,
Co-responsable du secteur
Consommation.

Claude Rico,
Vice-Président,
Co-responsable du secteur
Consommation.
06 84 24 27 75

06 87 37 16 64



Le CNAFAL est agréé, organisation nationale de consommateurs depuis 30 ans. Il siège au Conseil National de la Consommation. Il est attaché à une approche sociale et citoyenne de la défense de consommateurs sans ignorer l'économie et l'exploitation de l'homme par l'homme. Son originalité est d'être non-consumériste. Il est membre de CONSO-FRANCE.

**CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net**